

# Une voirie pour tous

## Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage

### A11 - Ordures et déchets dans l'espace public

Les ordures et déchets dans l'espace public constituent un thème qui n'a guère fait l'objet d'actions ni de réflexions très poussées ces dernières années en France, alors qu'il pose un problème majeur pour la cohabitation sur voirie au-delà des conflits d'usage.

#### Poubelles et conteneurs

*Rédaction avril 2005*

Dans de nombreuses villes de France, les poubelles sont disposées sur les trottoirs et gênent, voire empêchent, le cheminement des Personnes à Mobilité réduite, comme le montre une des photographies présentées pour illustrer quelques conflits d'usage à l'annexe 4 "Voiries d'usage et de conflits".

On voit sur cette photographie de l'annexe 4 que les piétons et les Personnes à Mobilité Réduite sont obligés d'effectuer un véritable gymkhana entre les poubelles, dont le nombre a été fortement multiplié en raison du tri sélectif. Quant aux Utilisateurs de Fauteuils Roulants ou de poussettes, ils sont complètement "piégés" sur ce type de trottoir encombré, faute de largeur suffisante entre les voitures en stationnement sur chaussée et les poubelles sur trottoir.

Même lorsque les trottoirs sont larges, les poubelles encombrant les cheminements, constituent des obstacles pour les malvoyants et les aveugles, comme le montre la photographie de gauche ci-après du trottoir de l'avenue Marceau à Paris au droit du CNT. Les poubelles "vigie pirate" ajoutent en outre de la complexité à ces cheminements.

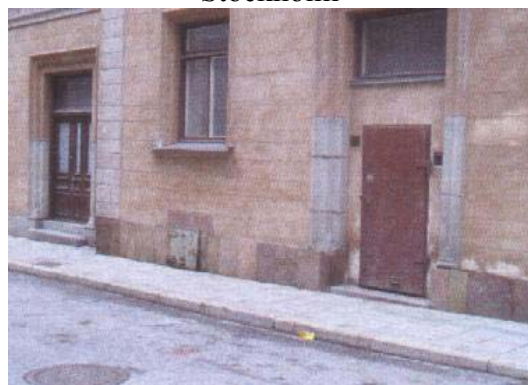
Dans d'autres villes d'Europe, comme Stockholm sur la photographie<sup>1</sup> de droite, aucune poubelle n'est présente sur les trottoirs grâce à une politique de rez-de-chaussée ou de pieds d'immeubles permettant le stockage dans des espaces privés techniques, ou le regroupement, tous les x ou y immeubles, des fonctions semi-collectives concernant les poubelles et les conteneurs. La collecte des déchets s'effectue alors à partir de ces espaces sur domaine privé et non à partir de la voie publique.

Paris



Poubelles encombrant le trottoir

Stockholm



Espace technique de stockage

<sup>1</sup> Photographie de Paris prise par Christiane IZEL, COLIAC ; photographie de Stockholm prise par Jean-Charles POUTCHY-TIXIER.

# Une voirie pour tous

## Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage

A Salamanque, autre exemple, les conteneurs à déchets multiples pour le tri sélectif sont enterrés : seule dépasse une goulotte, une borne où on jette les déchets.

En France, un certain nombre de villes n'effectuent pas le stockage des poubelles sur trottoir. Dans certains quartiers de Marseille, les poubelles n'encombrent pas les trottoirs comme à Paris, mais sont disposées sur la chaussée, ce qui facilite à la fois le ramassage des déchets et la circulation des piétons.

A Dunkerque, en milieu urbain et dans les zones d'habitat individuel, pour faciliter le ramassage des ordures ménagères, "des avancées de trottoir d'un mètre de largeur prises sur l'espace de stationnement (avec un abaissé de trottoir), doivent être implantées au minimum tous les 30 mètres pour faciliter le passage des bacs entre les voitures". Dans les zones d'habita collectif, "une aire pour le ramassage des bacs, accessible depuis la chaussée, doit être aménagée au droit du lieu de sortie des bacs".<sup>2</sup>

Ce problème de poubelles et conteneurs doit conduire à développer, à **inventer des solutions alternatives à la présence de poubelles sur trottoir** et à **former les personnels en charge de la propreté de la voirie à ne pas perturber les cheminements des Personnes à Mobilité réduite par des implantations inappropriées de poubelles et conteneurs fixes ou mobiles.**

## Collecte des déchets

*Rédaction décembre 2004*

L'annexe 10 "Livraisons et transport de marchandises en ville" a mentionné les Points d'Accueil Logistiques qui permettent de gérer en Grande Bretagne à la fois les livraisons, la gestion des emballages et des déchets des boutiques ainsi que les invendus. Ce système astucieux pourrait être facilement transposable en France en liaison avec les actions concernant les marchandises en ville.

D'autres expériences se multiplient dans différentes parties du monde pour la collecte et le transport des déchets.

Fabriqués par les Suédois et les Japonais, les systèmes de collecte des déchets par aspiration ont été particulièrement développés en Europe dans le quartier olympique de Barcelone et le quartier de Fontvieille à Monaco.

L'aspiration peut se faire par camion ou par réseau souterrain, générant un transport pneumatique vers des lieux de traitement. Ce système s'applique bien à la collecte des déchets. La collecte peut être sélective ou non.

Il serait souhaitable de **recenser toutes ces expériences** sur les poubelles et la collecte des déchets et de **réaliser en priorité un "guide des ordures et déchets de l'espace public"** permettant aux collectivités locales d'être sensibilisées à cette question au regard de l'espace public et de mettre en œuvre des solutions adaptées.

---

<sup>2</sup> Les parties entre guillemets sont des extraits de la charte de partage de la voirie de Dunkerque Grand Littoral présentée à l'annexe 4 "Voirie d'usages et de conflits".

# Une voirie pour tous

## Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage

### Propreté, taxes et sanctions

*Rédaction avril 2005*

Les questions de propreté de l'espace public ont généré dans les années 80 de nouveaux matériels permettant de faire face à des problèmes particuliers de propreté.

Les "moto-crottes" ont été mises en place à Paris pour éliminer les déjections canines. Puis sont apparues dans bon nombre de villes françaises les "décolleuses de chewing-gums", les "attrape mégots", etc.

Un des cauchemars des services techniques municipaux en charge de la propreté des espaces publics est en effet celui des chewing-gums. Ils forment des tâches noires, incrustées dans les revêtements, et il est particulièrement difficile de les enlever, voire quasiment impossible selon la nature du matériau. Ce sont les chewing-gums qui constellent de tâches noires les revêtements les plus prestigieux tels les dalles blanches des Champs-Élysées ou les marches de la Grande Arche de La Défense.

Mais le problème s'est rapidement étendu à la fin du XXème siècle avec l'expansion fulgurale de la restauration rapide à emporter. Grignoter, manger et boire sur la voie publique font maintenant partie des usages courants, auxquels s'ajoutent de nouvelles pratiques comme cracher, conduisant à des usages incivils de certains publics à comportement sans gêne.<sup>3</sup>

Face à ces problèmes, les pouvoirs publics et certaines villes ont institué des systèmes de taxes et de sanctions.

Au Royaume Uni par exemple, les pouvoirs publics sont partis en guerre en février 2005 contre les chewing-gums et un projet de loi est en préparation pour instituer un impôt d'un pence (0,014 €) par paquet de chewing-gums pour aider à payer la facture annuelle de leur nettoyage dans le pays (217,7 millions d'Euros) et pour permettre aux villes de frapper d'une amende allant jusqu'à 75 £ (109 €) ceux qui jettent n'importe où leurs chewing-gums ou tout autre déchet, notamment les mégots de cigarettes.

En Wallonie, des mesures d'amendes similaires ont été prises et le "Code de la rue" s'est vu ajouter en 2005 des amendes à l'encontre des personnes urinant sur les espaces publics.

Depuis 2004, la personne qui jette un chewing-gum, un mégot, une cannette, qui crache sur la voie publique à Paris est passible d'une amende de 183 €, tarif identique à l'amende pour une crotte de chien. Une brigade spéciale de la propreté sur la voie publique a été instituée et elle peut infliger jusqu'à 450 € d'amende aux personnes responsables de dépôts d'ordures et de déchets sur la voie publique.

Il serait particulièrement intéressant d'avoir en retour une **évaluation des impacts** de ces fortes amendes et de la mise en place des "brigades propreté" **au regard du respect des règles et de la propreté effective des espaces publics**.

---

<sup>3</sup> Voir annexe 5 "Voiries de publics et d'usagers", "Des publics à civilités différentes".

# Une voirie pour tous

## Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage

### Conclusions et propositions sur les ordures et les déchets

Ce thème des ordures et déchets de l'espace public est un sujet qui mérite d'être approfondi vis-à-vis du thème "Une voirie pour tous". Il est donc recommandé en guise de conclusion de développer un certain nombre de réflexions.

**Elaborer un "guide des ordures et déchets de l'espace public"** donnant des techniques et des recommandations aux collectivités territoriales pour désencombrer l'espace public, et tout particulièrement les trottoirs, des poubelles, déchets et autres dispositifs permettant la collecte des déchets. Ce guide pourrait s'appuyer sur des illustrations d'autres pratiques européennes.

**Développer des actions** relatives aux ordures et aux déchets pour généraliser les **alternatives à la présence de poubelles sur les trottoirs**. Examiner particulièrement le cas des villes où les poubelles sont disposées sur les chaussées.

**Evaluer les impacts des fortes amendes et des "brigades propreté"** mises en place dans un certain nombre de villes européennes pour lutter contre les "incivilités de la propreté" **sur le respect des règles instituées et sur la propreté effective de l'espace public**.

**Former les personnels en charge de la propreté de la voirie à ne pas perturber les cheminements des Personnes à Mobilité Réduite**, dont les aveugles, **par des implantations inappropriées d'objets** fixes (conteneurs de collecte sélective, poubelles "vigie-pirates",...) ou mobiles (poubelles).

**Mettre en synergie la gestion des emballages et déchets des commerces avec la création de Points d'Accueil Logistique**.